

# Séquence 14

## La discrimination au logement



Objectifs	Supports et matériel nécessaires
<p><b>Partager des situations vécues comme discriminatoires</b></p> <p><b>Comprendre les dispositions légales en termes de discriminations en Belgique</b></p> <p><b>Identifier les organismes qui peuvent aider à combattre les discriminations</b></p> <p><b>Partager des pistes de solutions pour faire face à des propos et attitudes discriminatoires</b></p>	<p><b>Supports pédagogiques</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Portfolio « Discrimination au logement en version illustrée »</li><li>▪ Portfolio « Quelques attentes des propriétaires »</li><li>▪ Diaporama « Quelques attentes des propriétaires »</li></ul> <p><b>Supports informatifs pour le formateur ou la formatrice</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Fiche informative « Le logement : faire face aux attitudes discriminatoires, aux préjugés et stéréotypes négatifs »</li><li>▪ Brochure « La discrimination au logement » d'Unia</li><li>▪ Fiche de contenu informatif et explicatif de la FIC « La communication interculturelle »</li></ul> <p><b>Support informatif pour les participant.e.s</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Chapitre « Logement » du Carnet de route citoyen dans les langues de prédilection des participant.e.s</li></ul>
<b>Durée : 1h-1h30</b>	

1

### Déroulement général

**ÉTAPE 1 :** Définir la discrimination et comprendre les dispositions légales en Belgique

**ÉTAPE 2 :** S'interroger sur les besoins et les craintes des propriétaires et réfléchir aux pistes de solutions pour y répondre

**ÉTAPE 3 :** Sur le chemin de l'intégration

### Avertissement

Cette séquence est conçue pour être délivrée sans l'aide d'interprètes. Cependant, leur présence peut s'avérer bien utile. Compte tenu des sujets abordés, nous estimons qu'il n'est pas indispensable de faire appel à des professionnel.le.s de l'interprétariat. Des collègues, d'ancien.ne.s usager.e.s de votre association ou des connaissances qui maîtrisent la langue des participant.e.s peuvent grandement aider.



Wallonie

### ÉTAPE 1

#### DÉFINIR LA DISCRIMINATION ET COMPRENDRE LES DISPOSITIONS LÉGALES EN BELGIQUE

La formatrice ou le formateur introduit la séquence en expliquant ce qu'est la discrimination au logement. Elle ou il donne un exemple. Elle ou il dispose d'une affiche avec la traduction du concept en différentes langues et une illustration dans le Portfolio « Discrimination au logement en version illustrée ».

*Si le niveau de français du groupe le permet ou s'il est possible de recourir à des interprètes, la formatrice ou le formateur interroge les participant.es sur leur vécu de situations jugées comme discriminatoires en termes de logement.*

La formatrice ou le formateur précise qu'il est interdit en Belgique de discriminer et qu'il est possible de porter plainte sur la base de preuves, avec l'aide d'Unia. Elle ou il distribue le chapitre « Logement » du carnet de route citoyen si le groupe ne l'a pas encore reçu. Elle ou il pointe le paragraphe avec les informations sur Unia.

#### Extrait du Carnet de route citoyen

*Lorsqu'une discrimination est avérée, elle peut être dénoncée. UNIA est un service public indépendant qui a pour mission légale de promouvoir l'égalité et la lutte contre la discrimination. Il peut agir au nom d'une personne discriminée. En cas de problème, je peux prendre conseil auprès de ses services : ligne verte gratuite au 0800/12 800 ou unia.be*

#### Support pédagogique

- ▶ Portfolio « Discrimination au logement en version illustrée »

#### Support informatif pour les participant.e.s

- ▶ Chapitre « Logement » du Carnet de route citoyen dans les langues de prédilection des participant.e.s

#### Support informatif pour le formateur ou la formatrice

- ▶ Fiche informative « Le logement : faire face aux attitudes discriminatoires, aux préjugés et stéréotypes négatifs »
- ▶ Brochure « La discrimination au logement » d'Unia

### ÉTAPE 2

#### S'INTERROGER SUR LES BESOINS ET LES CRAINTES DES PROPRIÉTAIRES ET RÉFLÉCHIR AUX PISTES DE SOLUTIONS POUR Y RÉPONDRE

La formatrice ou le formateur précise que si certain.e.s propriétaires ferment la porte à tout dialogue dès qu'ils et elles entendent un accent ou un nom de consonance étrangère, d'autres, par contre, donnent quelques signes d'ouverture. Avec ces dernier.e.s, il est possible d'entamer une discussion. Il s'agit alors de rassurer le ou la propriétaire. Il ou elle peut avoir des préjugés négatifs sur les personnes étrangères qui ne reposent sur aucun élément concret mais il est aussi possible qu'il ou elle ait eu une mauvaise expérience avec un.e locataire d'une nationalité X et qu'il ou elle en déduise abusivement que toutes les personnes venant de ce pays, voire du continent, ne sont pas fiables.

La formatrice ou le formateur explique qu’avec des propriétaires réticent.e.s mais faisant preuve d’ouverture, le dialogue est possible en partant de leurs attentes supposées et en les rassurant sur celles-ci. Il est donc utile de réfléchir ensemble à ces attentes et aux pistes de solutions dont on dispose.

Pour cela, la formatrice ou le formateur demande aux participant.e.s de se mettre à la place des propriétaires et d’énumérer leurs attentes envers les locataires. Au fur et à mesure des propositions du groupe, elle ou il affiche les images du Portfolio ou du Diaporama « Quelques attentes des propriétaires ». Si les participant.es ne citent pas une attente du Portfolio ou du Diaporama « Quelques attentes des propriétaires », elle ou il expose la photo concernée et la leur soumet à la réflexion.

Outre la discussion, il existe d’autres stratégies pour rassurer les propriétaires. **Si le groupe dispose de ressources langagières suffisantes ou s’il est possible de recourir à des interprètes**, la formatrice ou le formateur invite les participant.e.s à y réfléchir. Elle ou il complète si besoin.

**Quelques exemples de stratégies pour rassurer les propriétaires**

- Fournir des preuves de revenus ou de réserves (par exemple, une fiche de salaire, des extraits de compte ou des attestations d’allocations)  
Il ne s’agit pas d’une exigence légale, mais ces documents font partie des informations que les propriétaires peuvent demander (et c’est régulièrement le cas).
- Demander à une personne de se porter garante
- Fournir des lettres de recommandation ou les coordonnées d’ancien.ne.s propriétaires, voisin.e.s...
- Se faire accompagner par un.e professionnel.le (service social, UNIA, etc.)
- Se faire accompagner par une connaissance qui maîtrise le français
- Faire appel aux personnes de son réseau pour soumettre sa candidature avec recommandation directe auprès de leurs connaissances qui seraient éventuellement propriétaires

**Support pédagogique**

- ▶ Portfolio « Quelques attentes des propriétaires »
- ▶ Diaporama « Quelques attentes des propriétaires »

**Supports informatifs pour le formateur ou la formatrice**

- ▶ Fiche informative « Le logement : faire face aux attitudes discriminatoires, aux préjugés et stéréotypes négatifs »
- ▶ Fiche de contenu informatif et explicatif de la FIC « La communication interculturelle »

**ÉTAPE 3  
SUR LE CHEMIN DE L’INTÉGRATION**

Les participant.e.s sont invité.e.s à communiquer ce qui a retenu leur attention dans cette séquence, compléter leurs Fiches « J’ai ressenti... », « J’ai appris... » et « J’emporte... » et échanger sur celles-ci.

**Supports pédagogiques**

- ▶ Fiches « J’ai ressenti... », « J’ai appris... » et « J’emporte... »

